

> Médecins omnipraticiens


## Erratum – Infolettre 285 : Modification de la date pour facturer certains services liés à la COVID-19

Contrairement à ce qui est indiqué aux sections 2 et 3 de l'[infolettre 285](#), nous serons prêts à recevoir votre facturation à compter du **6 avril 2022** au lieu du 28 mars 2022 pour les services concernés. Vous devez retenir votre facturation jusqu'au 6 avril 2022. Vous avez 120 jours à compter de cette date pour facturer vos services ou modifier votre facturation.

c. c. Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)